

Le droit à l'aide sociale est-il soluble dans les logiques financières et institutionnelles ?



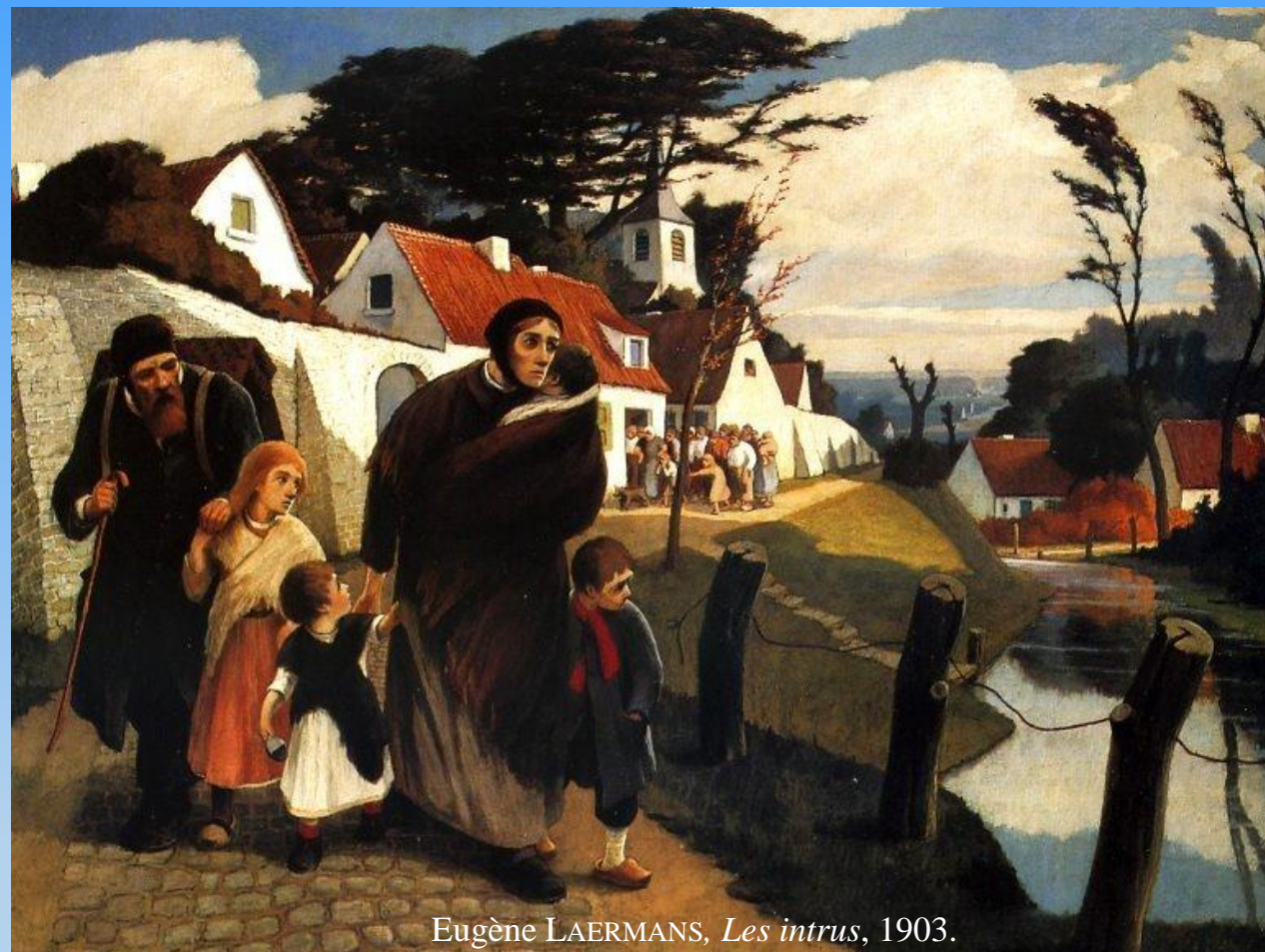
- L'aide sociale comme droit lié à la sauvegarde de la dignité humaine ?
- Au moins une dizaine de questions qui permettent d'en douter...
 - *Un droit subjectif illusoire ?*
 - *Un plafond et non un plancher ?*
 - *Le « besoin » ?*
 - *La dignité humaine conditionnée ?*
 - *Les « obligations correspondantes » ?*
 - *Une dignité humaine au rabais pour certains ?*
 - *Le droit à l'aide sociale supprimé pour d'autres ?*



- *L'aide en nature ?*
- *L'intégration sociale sans la dignité ?*
 - *Les arriérés d'aide sociale ?*

Une question de regard ...

- sur la nature **du lien social**
- sur **le travail** en général et celui des personnes démunies en particulier
- sur **la pauvreté** elle-même

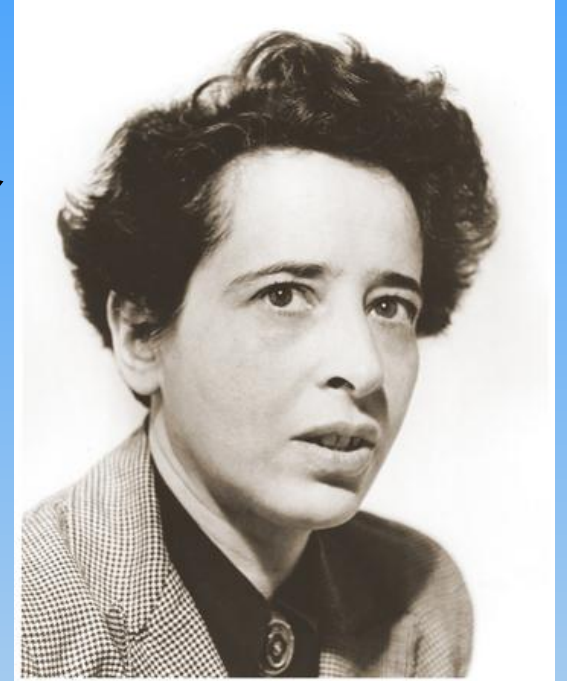


Eugène LAERMANS, *Les intrus*, 1903.

*Être privé des Droits de l'Homme, c'est d'abord et avant tout être privé d'une place dans le monde qui rende **les opinions signifiantes** et les actions efficaces.*

Quelque chose de bien plus fondamental que la liberté et la justice, qui sont des droits du citoyen, est en jeu lorsque appartenir à la communauté dans laquelle on est né ne va plus de soi, et que ne pas y appartenir n'est plus une question de choix, ou lorsqu'un individu se trouve dans une situation telle qu'à moins de commettre un crime, la manière dont il est traité par autrui ne dépend plus de ce qu'il fait ou ne fait pas.

Les gens que l'on prive des droits de l'homme ne perdent pas le droit à la liberté, mais le droit d'agir ; ils ne perdent pas le droit de penser à leur guise, mais le droit d'avoir une opinion.



Hannah Arendt